



Attestation relative aux mesures de prévention sanitaire (COVID 19)

Fête de la bio au domaine départemental de Restinclières à Prades-le-Lez 12 septembre 2021

Je soussigné(e), Mme/M.¹

Représentant légal de la société

Exposant lors du marché organisé le 12 septembre 2021 au domaine départemental de Restinclières à Prades-le-Lez dans le cadre de la fête de la Bio,

Atteste sur l'honneur prendre toutes les mesures nécessaires contre la propagation de la COVID 19, à savoir :

1) Mesures sanitaires sur les étals :

- Installation de vitrines ou de protections transparentes (films ou bâches) afin que les produits non emballés soient protégés,
- Affichage sur les étals des bonnes pratiques pour les clients (pas de libre-service, respect des distances de sécurité, privilégier le paiement par CB sans contact ou préparer l'appoint)
- Offre de produits frais préemballés en vue de la vente immédiate en complément des produits vendus habituellement en vrac
- Refus de tous les emballages et contenants fournis par les clients.

2) Mesures de protection des commerçants et des clients :

- Respect des gestes barrières sur les étals :
 - Limiter les contacts avec les clients
 - Port du masque sur le stand et lors des déplacements
 - Lavage régulier (a minima toutes les 30 mn) des mains avec du savon (pendant 20 secondes minimum) ou avec du gel hydroalcoolique, en particulier après toute opération contaminante
 - Mettre du gel hydro-alcoolique à disposition des consommateurs sur votre stand
 - Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle
 - Application des règles d'hygiène renforcées : nettoyage et désinfections réguliers des équipements de travail ainsi que l'environnement de travail (plans de travail, caisses, ...)
 - Désinfection du terminal de paiement après chaque utilisation
- Mesures concernant le rendu de la monnaie :
 - Application de gel hydro alcoolique ou nettoyage des mains par l'exposant après chaque rendu de monnaie
 - Quand cela est possible pour l'exposant, désignation d'une personne qui ne manipule pas les denrées et qui est dédiée uniquement à l'encaissement, prévoir un plat pour déposer la monnaie et éviter le passage de main à main

Fait à, le .. / .. / 2021

Signature du représentant légal

¹ Rayer la mention inutile